

Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais

La région Nord-Pas de Calais est administrée par le Conseil Régional composé de 113 conseillers régionaux élus en mars 2004, (70 pour le Nord et 43 pour le Pas de Calais) répartis en six groupes politiques et placés sous l'autorité directe du Président, Daniel Percheron depuis 2001.

Cette assemblée délibérative se réunit en Séance Plénière au moins une fois par trimestre. Elle vote le budget, autorise les emprunts, délibère sur les affaires concernant le Nord-Pas de Calais et émet des avis sur les questions de développement et d'aménagement de la région.

Pour mener à bien ses travaux, le Conseil Régional s'appuie sur la Commission Permanente à laquelle il délègue une partie de ses attributions (sauf en matière budgétaire).

La Commission Permanente se compose de 44 élus (19 PS, 7 PCF, 7 UMP, 4 Verts, 5 FN, 2 Centristes) dont le Président, les 15 vice-présidents. Celle-ci se réunit une dizaine de fois par an afin de délibérer, de prendre des décisions ou de rendre un avis sur les affaires de la région.

Les conseillers régionaux travaillent également en amont sur les dossiers au sein de 13 commissions thématiques et chaque commission comporte des membres répartis à la proportionnelle des groupes.

Les 113 conseillers régionaux se répartissent, en groupes politiques, de la façon suivante :

Groupe socialiste, citoyen et radical	46 membres
Groupe les Verts	8 membres
Groupe communiste et républicain	19 membres
Groupe union pour un Mouvement Populaire	18 membres en 2004 (1) 21 membres en oct 2009
Groupe Centristes	6 membres en 2004 3 membres en oct 2009
Groupe REUNIR	13 membres (2))
Non-Inscrits	3 membres

(1) : 3 membres du groupe centristes ont rejoint le groupe UMP en 2009.

(2) : Décembre 2008, suite à l'éviction par Jean Marie Le Pen de certains membres du groupe FN, création du groupe REUNIR (avec Carl Lang....) et 3 autres membres anciennement du groupe FN ne pouvant pas constituer de part leur nombre un groupe à part entière devienne Non Inscrits.

Les compétences de la région, centrées initialement sur le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi que sur une partie de l'enseignement secondaire ont été étendues de façon significative ces dernières années. En 2002 et 2003, ont été dévolus aux régions l'organisation et le financement des services ferroviaires de transports collectifs d'intérêt régional et des compétences élargies en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.

La loi du 13 août 2004 a transféré à partir du 1er janvier 2005 de nouvelles compétences aux régions dont la mise en œuvre a été progressive. Pour la Région Nord-Pas de Calais, les transferts de compétences se sont opérés selon le rythme suivant :

Année de transfert	Compétences transférées par l'Etat en Région Nord-Pas de Calais
2006	<ul style="list-style-type: none"> • Formations sanitaires et sociales • Validation des acquis de l'expérience (VAE) • Inventaire du patrimoine culturel • Lycées horticoles • 1^{er} transfert des personnels chargés de l'accueil et de l'entretien des lycées (TOS) (non titulaires, emplois aidés, crédits de vacation)
2007	<ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} transfert des TOS • Action de formation AFPA (agence de formation pour adultes) • Prise en charge du forfait régional d'externat • Ports maritimes de Calais et Boulogne • Aéroports de Lesquin et Merville

Le groupe communiste est intervenu sur l'ensemble des dossiers liés aux transferts de compétence pour dénoncer les mauvaises conditions de compensation financière par l'état de l'acte 2 de la décentralisation. Alors que le terme de « région bouclier » est régulièrement avancé par la présidence de région, celle-ci s'est largement limitée à un accompagnement des politiques gouvernementales. Nous avons poussé régulièrement l'exécutif régional à adopter une attitude combative vis-à-vis de l'état à ce sujet, qui aurait permis avec 20 régions sur 22 à gauche de créer un rapport de force plus favorable.